



**Commission publique indépendante sur le poste
de ventilation mécanique (PVM) Richelieu**

**Réponses aux questions complémentaires des
participants**

9 avril 2021

1. Quelle est la contamination sur le site et quels sont les risques pour les riverains?

La contamination est existante depuis plusieurs années, avant l'achat du site par la STM et se trouve enfoui dans les sols. Il n'y a pas de danger pour les riverains. La STM va décontaminer le site, donc sortir tous les sols contaminés et les remplacer par du matériel testé et non contaminé. Encore là, il n'y a aucun risque dans le processus pour les riverains.

a. Est-ce que la STM peut publier le rapport d'expertise?

Le rapport sera publié sur la page www.stm.info/consultation-richelieu dans les meilleurs délais. La publication de l'étude est en cours d'approbation.

2. Pourquoi ne pas construire le bâtiment plus loin des habitations (dans le coin gauche supérieur des plans), ce qui diminuerait la longueur du tunnel en coude? Par rapport au plan, il semble y avoir beaucoup d'espace entre le PVM et les édifices actuels donc pourquoi ne pas l'implanter plus loin des habitations (donc plus proche de l'autoroute, qui n'est pas matérialisée sur les plans)?

Une distance minimale de 10 mètres doit être maintenue entre le poste de redressement existant et le nouveau puits du PVM Richelieu pour permettre l'excavation et l'intégrité du roc. Également, l'alignement des équipements de ventilation dans la galerie de ventilation (silencieux intérieurs, ventilateurs, silencieux extérieurs) nécessite beaucoup d'espace "linéaire" depuis la connexion au tunnel du métro jusqu'au coude de la galerie. L'emplacement choisi est optimal au niveau technique.

3. Si les travaux sont principalement de 7h à 17h, pourquoi ne pas décaler de 8h à 18h de jour et de 8h à 9h en fin de semaine afin de ne pas empiéter sur les heures de sommeil?

La STM se plie à la réglementation en vigueur, qui est sous la responsabilité de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est important de souligner que la limitation des heures de travaux prolongerait les échéanciers globaux et donc la durée totale du chantier.

4. Si on a un commentaire/une plainte sur le non-respect des procédures par les entreprises (et même si des personnes de la STM sont sur place), comment les déclarer? Vous dites qu'un numéro devrait être disponible, semble-t-il.

Pour toute plainte ou commentaire, vous pouvez joindre le service à la clientèle STM au 514 STM-INFO ou sur www.stm.info/fr/nous-joindre.

a. Qui recevra les plaintes signalées?

L'équipe de projet du PVM Richelieu recevra la plainte et devra la traiter.

5. Si les bâtiments résidentiels sont touchés suite aux travaux, quels sont les compensations ou les travaux qui seront faits en conséquence?

En matière de vibration, des répercussions sur les fondations des bâtiments sont très peu probables. De plus, ces répercussions sur les fondations seraient immédiates et ne se produiraient pas des années plus tard.

Par ailleurs, la STM a l'habitude de construire des postes de ventilation mécanique et des équipements souterrains. D'autres projets de PVM sont beaucoup plus près des habitations et des répercussions sur les fondations des bâtiments sont très rares et donc peu probables dans le cas du PVM Richelieu. Le rayon d'inspection sera décidé par une firme d'experts-conseils afin de rendre la délimitation de la zone d'influence la plus objective possible. Si votre bâtiment est situé dans la zone déterminée par la firme d'experts-conseils, il sera inspecté avant les travaux.

Si des dommages sont tout de même observés, les riverains auront un contact de l'équipe construction afin de faire réinspecter la propriété, évaluer les activités de chantiers et déterminer si les dommages sont causés par le chantier. Si oui, alors l'entrepreneur procédera aux réparations requises.

a. Est-ce que des évaluations des bâtiments avoisinants seront faites avant de commencer les travaux?

Une inspection détaillée de l'état des bâtiments avoisinants sera faite avant les travaux, dans un rayon décidé par une firme d'experts-conseils afin de rendre la délimitation de la zone d'influence la plus objective possible. Si votre bâtiment est situé dans la zone déterminée par la firme d'experts-conseils, il sera inspecté avant les travaux. Durant les travaux, des sismographes seront installés autour du chantier pour s'assurer du respect des limites de vibration par l'entrepreneur. Ces limites sont dictées par la ville de Montréal, et par la firme d'experts-conseils si des paramètres plus stricts sont nécessaires. Ces limites sont bien en deçà des vibrations pouvant causer des dommages aux structures.

6. Qu'en est-il du nettoyage des bâtiments suite à la poussière en tout temps (car à moins de mettre des bâches, ça va passer par-dessus les plans/murs de 8 pieds mis en place)?

La STM exige de son entrepreneur de mettre en place des mesures d'atténuation pour réduire l'impact de la poussière sur les bâtiments riverains. Des murs par débris sur

100% de la clôture de chantier, de l'arrosage lors de démolition, en surface et au sous-sol et de l'arrosage des routes en période sèche sont prévus. Ces mesures visent à atténuer l'impact de la poussière. Nous sommes conscients qu'il est impossible de la contrôler à 100%. Cela dit, nous sommes soucieux d'utiliser les meilleures méthodes existantes afin de limiter les impacts de nos chantiers sur les riverains.

7. Pour l'aménagement de l'îlot vert, comment s'impliquer pour décider de l'aménagement, pour proposer des espèces d'arbres locales qui tiennent compte des changements climatiques et aussi donner son avis sur le mobilier urbain (banc, table, parcours sportif)?

L'îlot vert est conçu par une architecte paysagiste. La résilience, l'adaptabilité au site et l'entretien sont pris en compte lors du choix des essences d'arbres et arbustes. Nous sommes ouverts à tous commentaires concernant l'aménagement du site. La commission vous invite, sur ce sujet comme sur d'autres, à donner votre opinion sur le projet. Plusieurs moyens s'offrent à vous, visitez la [page Web](#) pour plus de détails.

a. Une fois le site (dit îlot vert) mis en place, qui va assurer l'entretien?

Sauf modification, la maintenance du site sera faite par la STM. Nous souhaitons utiliser des espèces végétales qui ne nécessitent pas beaucoup d'entretien pour conserver l'attrait visuel agréable et minimiser les interventions sur site.

Pour toute plainte ou commentaire, vous pouvez joindre le service à la clientèle STM au 514 STM-INFO ou sur www.stm.info/fr/nous-joindre.

8. On dit faire un rapport, mais sur quoi et à quel sujet et de quelle façon il sera pris en compte ?

Le rapport présentera les recommandations et avis de la commission publique indépendante sur le projet de construction du poste de ventilation Richelieu, au regard des informations disponibles et des opinions exprimées par les citoyens.

À ce propos, la commission vous invite à donner votre opinion sur le projet (celui-ci sera alors présenté dans le rapport). Plusieurs moyens s'offrent à vous, visitez la page Web de la consultation publique pour plus de détails. La décision finale revient aux élus du conseil d'agglomération. Bien que le rapport ait une valeur consultative, les recommandations de la commission sur le projet du PVM Richelieu sont prises très au sérieux par la STM. D'ailleurs, la STM a pris l'engagement de répondre à chacune des recommandations à travers un plan d'action qui sera rendu public. Il est possible de consulter ce plan d'action des commissions passées sur notre site web.

9. Vous dites que c'est l'air des tunnels du métro qui sera extrait et renvoyé par le PVM. À quelles température, taux d'humidité (et autres paramètres, par exemple les poussières des pneumatiques/freins des rames de métro), cet air sera-t-il remis dans l'atmosphère?

Essentiellement, un poste de ventilation mécanique échange l'air du réseau du métro, soit celui que respire la clientèle, avec l'air extérieur, permettant ainsi l'apport d'air frais. Il ne s'agit donc pas d'air vicié, ni trop chargé en chaleur, en humidité ou en particules diverses, donc sans impact particulier pour les riverains ou la végétation autour, et cela toute l'année, hiver comme été.

a. En hiver, cela ne risque-t-il pas d'être problématique pour la végétation d'avoir de la chaleur d'un côté et du froid de l'autre?

La conception de l'aménagement paysager prend ce point en compte : les arbres directement adjacents à la sortie d'air au toit du PVM ne seront pas à grand déploiement, mais plutôt de type port colonnaire (les essences sont incluses dans la présentation). Le feuillage de ces arbres ne se déploiera pas au-dessus de la sortie d'air.